

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT
D'ÉTUDES GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

27 et 28 octobre 2022

**THÈME DU COLLOQUE
GLOBALISATION, TERRORISME ET SOUVERAINETÉ EN AFRIQUE
Axe 7: Espaces, Frontières et Souveraineté**

**CHANTAGES FRONTALIERS DU MAROC. LA SOUVERAINETÉ DE L'ESPAGNE A L'ÉPREUVE DE
LA QUESTION DU SAHARA OCCIDENTAL**

KONÉ Odanhan Moussa

Docteur

Université Alassane Ouattara, Bouaké, (Côte d'Ivoire)

Département d'Espagnol

odanhanmoussa@gmail.com

PALÉ Miré Germain

Maître de Conférences

Enseignant-Chercheur

Université Alassane Ouattara, Bouaké, (Côte d'Ivoire)

Département d'Espagnol

palemire@yahoo.fr

Abstract

Hispano-Moroccan relations are highly dependent on Madrid's position on its former colony; Western Sahara, abandoned by Spain in 1975. In this conflict in which the Sahrawis are engaged under the leadership of the Polisario Front, to liberate their territory from the Moroccan occupation, Spain has become the subject of geopolitical blackmail from Morocco, which does not hesitate to exploit the migration question as a means of pressure. This paper we try to prove that to avoid any border problem with Morocco, Spain sees itself forced to cooperate with him by sacrificing the right of the Sahrawis to self-determination; which is contrary to the principle of national sovereignty.

Keys-words: Hispano-Moroccan Borders, Sovereignty, Border Blackmail, Conflict, Western Sahara

Résumé

Les relations hispano-marocaines sont fortement dépendantes de la position de Madrid sur son ancienne colonie ; le Sahara Occidental, abandonné par l'Espagne en 1975. Dans ce conflit auquel se livrent les Sahraouis sous la conduite du Front Polisario pour libérer leur territoire de l'occupation marocaine, l'Espagne est devenue sujette à chantage géopolitique du Maroc qui instrumentalise la question migratoire comme moyen de pression. Cette étude entend montrer que pour éluder tout problème frontalier avec le Maroc, l'Espagne est contrainte, ce qui est contraire au principe de souveraineté nationale, de coopérer avec celui-ci en sacrifiant le droit des Sahraouis à disposer d'eux-mêmes.

Mots-clés: Frontières Espagne-Maroc, Souveraineté, Chantage Frontalier, Conflit, Sahara Occidental

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT
D'ÉTUDES GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

27 et 28 octobre 2022

Resumen

Las relaciones hispano-marroquíes dependen en gran medida de la posición de Madrid sobre su antigua colonia; el Sahara Occidental, abandonado por España en 1975. En este conflicto que libran los saharauis bajo la dirección del Frente Polisario para liberar su territorio de la ocupación marroquí, España se ha convertido en objeto de chantaje geopolítico por parte de Marruecos, que instrumentaliza la cuestión migratoria como medio de presión. Este estudio pretende demostrar que, para evitar cualquier problema fronterizo con Marruecos, España se ve obligada, lo que es contrario al principio de soberanía nacional, a cooperar con este país sacrificando el derecho de los saharauis a la libre determinación.

Palabras clave: Fronteras España-Marruecos, Soberanía, Chantaje Fronterizo, Conflicto, Sahara Occidental

Introduction

Les Relations internationales, pris dans le sens des rapports qu'entretiennent entre eux les différents États et nations du monde, se caractérisent pour nous, par ce que T. Hobbes qualifiait déjà de la « loi de la jungle ». Cet avis est également partagé par Ethier (2006, p. 26) qui écrit que « *C'est la loi de la jungle qui régit les rapports interétatiques, les plus forts imposant leur volonté au plus faible* ». Les hommes, tout comme les États, poussés par leur volonté de puissance, cherchent toujours à s'imposer aux autres à l'effet d'apparaître comme un acteur clé dans le concert des nations. C'est ce principe cardinal qui a motivé l'impérialisme et la colonisation. Le conflit du Sahara Occidental que la communauté internationale peine à résoudre en est également une résultante.

Les États sont comme des organismes vivants. Tout comme ceux-ci, ils sont soumis aux lois biologiques, c'est-à-dire, se nourrir au risque de disparaître ou de s'affaiblir. Par conséquent, tout État sérieux, se doit d'engloutir d'autres États ou territoires pour son développement, sa subsistance ou son extension (O. M. Koné, 2022, p.102). Pour agrandir leurs territoires ou les conserver, les États ont généralement recours à deux *modus operandi* : la diplomatie ou le *soft-power* et la force, entendue ici comme les actions militaires ou le *hard power*. C'est sur ce fondement que reposent les relations diplomatiques du Maroc avec le reste du monde et singulièrement avec son voisin du nord, le royaume d'Espagne. Ces rapports gravitent autour de la question du Sahara Occidental, ancienne colonie puis province espagnole abandonnée par l'Espagne en 1975.

Pour obtenir la reconnaissance internationale de sa souveraineté sur ce territoire qu'il revendique depuis 1958, Rabat fait un savant alliage de la ruse et de la force. C'est dans ce sens que le chantage frontalier est devenu l'arme géopolitique de prédilection du royaume Chérifien dans ses rapports avec Madrid. En mai 2021 par exemple, le royaume du Maroc a ouvert ses frontières au niveau de Ceuta, plus de 8000 personnes ont traversé en une nuit la frontière entre le Maroc et l'Espagne (F. Pasetti, 2021, p. 1). Cette entrée soudaine et massive de migrants en Espagne a été le résultat de l'inaction volontaire des autorités marocaines qui considéraient l'hospitalisation de Brahim Ghali, Président de la République Arabe Sahraouie démocratique (RASD) à Logroño, comme un acte de haute trahison de Madrid ; en ce sens que cela vaudrait une reconnaissance de la RASD comme État.

Le chantage est perçu comme « un moyen de pression illicite exercée sur une personne pour lui extorquer de l'argent en le menaçant d'imputations diffamatoires ou de révélations scandaleuses » Le Petit Robert (2014). Le Maroc l'utilise pour faire pression sur l'Espagne pour le contraindre à agir contre sa volonté. De ce constat, nous nous interrogeons alors : pourquoi le Maroc recourt-il constamment à cette

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT
D'ÉTUDES GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

27 et 28 octobre 2022

stratégie ? Quel est le poids du Sahara Occidental dans les relations hispano-marocaines ? La revendication marocaine de territoires internationalement reconnus à l'Espagne n'est-elle pas attentatoire à la souveraineté de cette dernière ? Cette étude part du postulat que le Sahara Occidental est le « talon d'Achille » de la politique extérieure de l'Espagne. L'objectif de cette étude est de montrer que le Maroc profite de son voisinage et de sa position stratégique de « gendarme » des frontières sud de l'Espagne pour la contraindre à reconnaître la marocanité du Sahara Occidental mettant ainsi à l'épreuve la souveraineté du Royaume d'Espagne dans ses décisions.

Pour l'analyse de ce sujet, nous utilisons la méthode historique, en ce qu'elle permet de comprendre les révolutions historiques et de saisir les enjeux des débats où l'on fait appel à un « retour aux sources » (P. N'da, 2015, p. 110). Notre réflexion se divise en quatre parties. Dans la première, nous faisons un bref résumé de l'histoire des contentieux territoriaux hispano-marocains. Ensuite, nous analysons les atteintes à la souveraineté de l'Espagne par le royaume du Maroc. Dans la même veine, nous montrons que la politique d'externalisation des frontières a rendu l'Espagne vulnérable face au Maroc. Pour finir, nous examinons le poids du Sahara Occidental dans les relations entre Rabat et Madrid.

1. Le couple Espagne-Maroc. Aperçu d'un voisinage marqué par des contentieux territoriaux

On l'oublie parfois, mais le Maroc est un ancien protectorat espagnol. Entre 1900 et 1903, au cours d'un accord entre la France, l'Espagne et l'Angleterre, le territoire du Maroc actuel a fait l'objet d'un partage et d'une occupation par les deux premiers (cf. Encarta 2009). L'Espagne déjà présente au nord du Maroc, notamment au niveau de Tanger, Ceuta et Melilla, va également occuper au sud les régions de Tarfaya¹, Ifni² et le Sahara Occidental.

En 1912, le Maroc devient un protectorat espagnol et ce jusqu'en 1956, date à laquelle le royaume obtint sa double indépendance, de la France d'une part et de l'Espagne de l'autre. C'est dire que les relations entre les royaumes d'Espagne et du Maroc sont profondes et remontent même au-delà de la création du Maroc comme nation. Cependant, depuis cette époque jusqu'à la nôtre, il faut dire que les rapports entre ces deux royaumes n'ont jamais été réellement au beau fixe, comme le souligne ces propos de D. Del Pino, (2002, p. 117) :

España y Marruecos han acumulado una historia común de enfrentamientos bélicos y choques de civilizaciones que es anterior a la aparición de ambos como naciones. Dos religiones, cristianismo e islam, dieron unidad y coherencia a la península Ibérica y al norte de África, respectivamente, pero las guerras, la paz, el comercio y los intercambios humanos existieron siempre (...).³

En fait, les relations politique, diplomatique, commerciale et sociale de l'Espagne d'avec son voisin africain sont fortement tributaires des contentieux territoriaux qui demeurent à ce jour, la pierre d'achoppement des rapports entre les deux partenaires.

¹ Ce territoire a été rétrocédé au Maroc en 1958.

² Sidi Ifni a été cédé en 1969 après de longue période de lutte entre espagnols et marocains.

³ Notre traduction : L'Espagne et le Maroc ont accumulé une histoire commune de rencontre belliqueuses et de chocs de civilisations que sont antérieur à leur apparition comme nations. Deux religions, l'islam et le christianisme, furent respectivement l'unité et la cohérence de la péninsule Ibérique et du nord de l'Afrique, mais les guerres, la paix, le commerce et les échanges humains ont toujours existé.

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT
D'ÉTUDES GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

27 et 28 octobre 2022

En avril 2022 alors que les deux royaumes traversaient une énième crise diplomatique après l'accueil de Brahim Ghali, Président de la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD)⁴, en Espagne pour des raisons de santé, les deux chefs de la diplomatie espagnole et marocaine ont sorti une déclaration conjointe dans laquelle ils annonçaient « *la construcción de una nueva etapa en su relación bilateral*⁵. » (cf. Déclaration conjointe hispano-marocaine 2022, non numéroté). Par cette déclaration, l'Espagne et le Maroc ont montré à la face du monde qu'ils venaient de fumer le calumet de la paix.

Toutefois, bien que ces relations soient entrées désormais dans une nouvelle étape basée sur la confiance, la défense et le respect des intérêts mutuels, il faut dire que les contentieux entre les deux pays n'ont pas disparu pour autant. Ils ont seulement été mis en hibernation. En effet, malgré les longues années d'histoires partagées et d'intérêts communs, « les relations entre les deux pays n'ont jamais été à l'abri de soubresauts politiques et sont loin d'être toujours harmonieuses » comme le soulignent F. Benlabbah, H. El Ghissassi et al. (2012, p. 7).

Il est difficile et prétentieux de dresser une liste exhaustive des points de tensions entre Rabat et Madrid. Mais, de leurs fréquentes oppositions, il ressort que les deux pays buttent traditionnellement sur des problèmes relatifs aux accords de pêche et de commercialisation des produits agricoles, la question migratoire, la délimitation des espaces maritimes notamment les côtes Atlantique au niveau des îles Canaries et du détroit de Gibraltar, la question des territoires et places de souveraineté espagnole en Afrique et la sempiternelle question du Sahara Occidental. De tous ces éléments, les deux derniers soulevés demeurent les plus cruciaux.

2. La revendication marocaine des territoires espagnols en Afrique du nord: une atteinte à la souveraineté espagnole

L'Espagne métropolitaine se situe à une quinzaine de kilomètres du Maroc. Géographiquement et politiquement, ce pays d'Europe jette ses tentacules sur l'Afrique du nord. Avec ses deux enclaves, Ceuta et Melilla, situées au nord du Maroc, l'Espagne reste le seul État européen à partager des frontières terrestres avec un État africain. Ces frontières jouent un rôle déterminant dans les relations entre les deux Royaumes. En dehors des Iles Canaries, de Melilla et de Ceuta, l'Espagne contrôle au nord du Maroc quelques six petites îles notamment, les rochers de Vélez de la Gomera, d'Alhucemas, les îles Chafarinas, la péninsule de Badis, l'île de Nekor et l'îlot du Persil. Tous ces territoires sont considérés par le Maroc, pour des raisons historiques et géographiques, comme faisant partie intégrante de son territoire (S. Saddiki, 2012, p. 51).

De ces territoires espagnols situés au nord du continent africain, Ceuta et Melilla demeurent des points constants de divergences. Pour mémoire, c'est à la fin du Moyen-Âge, que les monarques espagnol et portugais ont cherché à achever le grand mouvement de reconquête, appelé la *Reconquista*⁶, de la Péninsule Ibérique que les musulmans avaient envahie à partir de 711. Dès 1415, les Portugais se sont

⁴ La RASD est créée en février 1976 au lendemain du départ des Espagnols du Sahara Occidental. Depuis 1982, elle fait partie de l'OUA et de l'actuelle UA. Toutefois, cet État n'a pas encore été reconnu par les Nations Unies pour qui le seul représentant des Sahraouis est le Front Polisario.

⁵ Notre traduction : La construction d'une nouvelle étape dans leur relation bilatérale.

⁶ Le terme espagnol *Reconquista* désigne cette longue période allant de 718 à 1492 et prenant fin avec ce qui est communément appelé dans l'histoire islamique « *la chute d'Al-Andalous* ». Cependant, les ambitions de la guerre de la « *Reconquista* » ne se limitaient pas à la récupération de la péninsule ibérique, mais visaient plutôt à étendre le contrôle chrétien au nord-ouest de l'Afrique. Cf. S. Saddiki, 2012, p.51).

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT
D'ÉTUDES GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

27 et 28 octobre 2022

emparés de la ville de Ceuta, située sur la rive sud du détroit de Gibraltar, à 15 kilomètres environ de la province espagnole de Cadix.

En 1492, dans le cadre de la *Reconquista*, les Rois catholiques d'Espagne, Ferdinand II d'Aragon et Isabelle de Castille, ont pris Grenade. La prise de cette ville stratégique a mis ainsi fin au dernier royaume musulman d'*Al-Andalus*. Les Espagnols ont poursuivi leur avancée sur la côte nord de l'Afrique pour y installer des postes militaires destinés à protéger les côtes andalouses des incursions des pirates barbaresques. C'est ainsi que la place de Melilla est conquise en 1497 (Y. Zurlo, 2011, p. 1). En 1580 Ceuta est devenue à son tour une place de souveraineté espagnole. La possession de ces deux territoires a servi de tête de pont à la pénétration espagnole au Maroc, puisque c'est par leurs ports respectifs qu'arrivaient hommes et matériaux.

Depuis le XVI^e siècle, les territoires de Ceuta et Melilla sont sous la souveraineté espagnole. Il en est de même pour les Iles Canaries. Ceuta et Melilla sont devenus des villes autonomes à la faveur de la Loi d'autonomie de 1995. Relativement à ces deux villes, cette loi dispose que Ceuta et Melilla sont « considérés comme une partie intégrante de la nation espagnole et c'est dans cette perspective quelle adopte le système d'autonomie ». En dépit de cette loi et des arguments historiques avancés par Madrid, le Maroc, depuis son indépendance en 1956, n'a cessé de revendiquer ces deux « villes espagnoles » et d'y mener des actions offensives à l'effet de les (re) prendre par la force. F. Benlabbah et al., (2012, p. 20) écrivent à ce propos que : « Depuis la prise de ces deux villes par les espagnols, le Maroc n'a cessé de tenter de les récupérer en les assiégeant à 11 reprises (Sebta⁷) et 14 reprises (Melilla), et en lançant 141 attaques contre Sebta et 59 contre Melilla ».

Bien qu'elle soit internationalement reconnue, la possession et la présence espagnoles sur ces deux villes continuent de nourrir les tensions entre le Maroc et l'Espagne. Mais, pour l'Espagne, il n'est pas question d'abandonner ces territoires car ce serait porter atteinte à son intégrité territoriale (O. M. Koné, 2022, p. 188). En fait, pour Madrid, toute revendication de Ceuta, Melilla et les Iles Canaries ou de ses autres territoires, est attentatoire directement à la souveraineté territoriale du royaume d'Espagne (C. Ruiz Miguel, 1995, p. 331).

En somme, disons que chaque État a un territoire sur lequel il exerce sa souveraineté. La frontière qui en est de ce fait sa matérialisation symbolique, est la limite au sein duquel l'État applique ses pouvoirs et rôles régaliens. Forcer la frontière d'un État ou revendiquer tout ou partie du territoire d'un autre revient à violer la souveraineté de celui-ci.

Un autre élément qui met en mal actuellement la souveraineté de l'Espagne face au Maroc est la politique d'externalisation des frontières entreprise par l'Union Européenne. Cette politique qui fait du Maroc le gardien des frontières européennes lui donne le pouvoir d'instrumentaliser les migrants comme arme géopolitique pour contraindre le gouvernement espagnol à reconnaître la marocanité du Sahara Occidental.

⁷ Telle est l'appellation de Ceuta en Arabe. C'est le terme utilisé par le Maroc pour nommer cette ville.

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT
D'ÉTUDES GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

27 et 28 octobre 2022

3. La politique d'externalisation des frontières. Quand le Maroc devient le gardien des frontières de l'Espagne

L'une des préoccupations majeures de l'Union Européenne (UE) et de l'Europe en générale, ces dernières décennies, restent la question migratoire. La gestion des flux migratoires illégaux est devenue un enjeu de politique intérieure et extérieure des États membres de l'UE. Durant l'année 2015 par exemple, l'UE a connu « un afflux de requérants d'asile sans précédent. Plus d'un million de personnes sont arrivées dans l'espace Schengen pour y chercher refuge. Cette situation a largement été décrite par les politiques et les médias européens comme une « crise migratoire » (T. Buratti, 2020, p. 3). Pour juguler ces fréquentes crises, l'UE a accru des accords de coopération avec les pays émissaires et/ou de transits. C'est ainsi qu'elle s'est progressivement orientée vers une politique dite d'externalisation des frontières et des politiques migratoires de l'Europe.

Devenue avec le temps le pilier de la politique européenne de lutte contre la migration, l'externalisation des frontières vise le transfert d'activités auprès d'un pays tiers ou d'un acteur non-étatique (T. Buratti, 2020, p. 3). En d'autres termes, l'Union européenne a délégué la gestion des flux migratoires aussi bien à des États tiers considérés comme pays de départ ou de transit et à des acteurs non-étatiques. Dans le cas de l'Afrique, il s'agit pour l'UE de faire des pays d'émissaires ou de transits, les gardiens de ses frontières. Ces États-tiers deviennent pour ainsi dire les « gendarmes » de l'UE dans la lutte contre l'immigration clandestine. C'est ce rôle central que joue le Maroc pour l'Europe et surtout pour l'Espagne avec qui elle a des frontières communes au niveau des enclaves de Ceuta et Melilla.

Traditionnellement pays d'émigration, le Maroc est devenu durant les dernières décennies une terre de transit et d'immigration de l'Afrique subsaharienne. Ayant le privilège et la lourde responsabilité d'être l'unique État frontalier de l'Europe avec l'Afrique, le Maroc se présente, dès lors, comme une des portes principales et favorites d'entrée en Europe. C'est ce qui explique que la question migratoire soit devenue l'un des piliers de la coopération entre le nord et le sud. Dans cette veine, elle constitue un enjeu majeur dans les relations entre le Maroc et ses partenaires européens, notamment l'UE.

L'externalisation du contrôle migratoire a été bénéfique aussi bien pour les États récepteurs que pour les émissaires. Pour les premiers, elle permet de réduire considérablement les flux de migrants indésirables. Pour les seconds, il s'agit d'obtenir des faveurs économiques et commerciales des pays récepteurs. Toutefois, pour nous, ce qui constitue la force de cette politique d'externalisation est aussi sa faiblesse. En fait, en donnant la possibilité à des États-tiers, comme le Maroc de jouer le rôle de gardiens de ses frontières, l'UE lui donne aussi, implicitement, le pouvoir d'utiliser sporadiquement les migrants comme moyens de pressions et d'extorsions pour obtenir de l'Union des garanties économiques et politiques.

Des États comme la Turquie et le Maroc l'ont si bien compris que lorsque chacun de ces pays est engagé dans un bras de fer avec Bruxelles, ils utilisent le chantage frontalier migratoire comme arme géopolitique pour faire plier l'Union Européenne. C'est ce qui fait dire à F. Passetti (2021, p. 2) que

Este modelo de gobernanza migratoria, (...), conlleva también dos problemas cruciales. El primero, (...) es un perjuicio claro a la seguridad de las personas migrantes, haciendo más peligrosas las rutas migratorias. El segundo, (...), es una alteración de la base ética de las relaciones

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT
D'ÉTUDES GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

27 et 28 octobre 2022

internacionales, abriendo la posibilidad de que estas personas sean utilizadas cómo medio de extorsión.⁸

En mai 2021, en pleine crise de la pandémie de la Covid-19, le Président de la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD), Brahim Ghali, atteint de la maladie, a été hospitalisé, en catimini, par Madrid. Pour les autorités marocaines, l'accueil de Ghali, considéré par Rabat comme un terroriste, a été un acte de trahison de la part de l'Espagne. Le chef de la diplomatie marocaine, Nasser Bourita s'est indigné de ce que l'Espagne a créé une crise ouverte avec le Maroc en prenant des décisions qui affectent les intérêts du Maroc (*Publico*, 2021). Par conséquent, il eut une levée de bouclier de la part des autorités alaouites qui ont « fermé les yeux » sur les quelques 8000 personnes qui ont envahi en une nuit Ceuta. En permettant à des migrants irréguliers, pour la plupart marocains, de traverser illégalement les frontières espagnoles sans l'accord des autorités, le Maroc ne viole-t-il pas l'autorité de l'Espagne ? À cette interrogation, nous pouvons aisément répondre par l'affirmative. Le chantage frontalier du Maroc n'aurait été possible si l'Espagne ne lui avait pas cédé, en partie, ses responsabilités en matière migratoire (F. Pasetti, 2021). Aussi longtemps que durera la politique d'externalisation des frontières de l'UE, l'Espagne sera à la merci de Rabat.

Tous ces actes d'hostilités et tensions entre Rabat et Madrid ont pour dénominateur commun le Sahara Occidental. Ce territoire qui reste à ce jour l'aune par laquelle Rabat juge ses relations avec ses partenaires pèse lourdement dans les relations entre les deux Royaumes.

4. Le Sahara Occidental, le « talon d'Achille » géopolitique de l'Espagne dans ses relations bilatérales avec le Maroc

La question du Sahara Occidental est en filigrane des relations hispano-marocaines depuis 1958, date à laquelle le roi du Maroc, Mohammed V⁹, a revendiqué solennellement pour la première fois ce territoire comme faisant partie de ses provinces du sud. Si les observateurs sont unanimes pour dire que cette région constitue l'obstacle majeur des relations hispano-marocaines (B. Lopez Garcia, 2013, p. 65), il faut toute de suite également ajouter que c'est surtout parce que le Sahara Occidental est le talon d'Achille de l'Espagne dans ces rapports avec le Maroc. La question qui vient immédiatement à l'esprit est de savoir pourquoi ? Quel est le poids de ce territoire dans les rapports de ces deux États ? Pour répondre à cette interrogation majeure, un bref détour par l'histoire de ce territoire convoité s'impose.

Situé au nord-ouest du continent entre le Maroc au nord, l'Algérie à l'est, la Mauritanie au sud-est et l'océan Atlantique à l'ouest ; le Sahara Occidental est devenu un protectorat espagnol après la Conférence de Berlin (1884-1885). De protectorat, le territoire a changé de statut pour devenir une colonie puis une province espagnole au grand dam du Maroc. Pour Rabat, ce territoire que l'Espagne considère comme le Sahara « espagnol » fait partie intégrante du royaume chérifien. En 1975, à la demande de la Mauritanie et du Maroc, la Cour Internationale de Justice (CIJ) a émis un avis consultatif sur les questions suivantes :

⁸ Notre traduction : Cette gouvernance migratoire (...) induit aussi deux graves problèmes. Premièrement, (...) elle porte atteinte à la sécurité des migrants, rendant plus dangereuses les routes migratoires. En second lieu, (...) elle altère la base éthique des relations internationales ; en ouvrant la possibilité que ces personnes soient utilisées comme moyen d'extorsion.

⁹ Mohammed V est le grand-père de l'actuel roi du Maroc. Il est décédé en 1961.

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT
D'ÉTUDES GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

27 et 28 octobre 2022

- 1) Le Sahara occidental (Rio de Oro et Saguia El Hamra) était-il, au moment de la colonisation par l'Espagne, un territoire sans maître (terra nullius) ?
- 2) Et 2) Quels étaient les liens juridiques de ce territoire avec le Royaume du Maroc et l'ensemble mauritanien ?

Si à la première question, la Cour a donné une réponse claire, à la seconde par contre, sa réponse a été « *ambigüe et diversement appréciée* » (O. M. Koné, 2022, p.161). En fait, elle a affirmé d'emblée, d'une part que le Maroc et la Mauritanie n'avaient « aucun lien de souveraineté territoriale » avec le Sahara Occidental. Mais d'autre part, elle a conclu qu'au contraire des « liens juridiques d'allégeances existaient entre le Sahara Occidental, le Maroc et l'ensemble mauritanien » (Cf. Avis consultatif, 1975, paragraphe 162). Cette réponse comme il fallait s'y attendre a fait l'objet d'interprétations diverses et assortie de graves conséquences sur l'avenir du Sahara Occidental et bouleversée les relations hispano-marocaines.

La première conséquence a été l'annexion du Sahara Occidental, alors province espagnole, par le roi Hassan II¹⁰ à travers sa « Marche verte ». Cette marche constitue le premier acte de chantage frontalier du Maroc envers l'Espagne puisqu'elle s'est faite sur un territoire et de surcroît une province espagnole. Elle a conduit à la signature du très controversé Accord Tripartite de Madrid en novembre 1975 au cours duquel l'Espagne a mis fin à sa présence sur ce territoire et a cédé son administration à la Mauritanie et au Maroc. L'Espagne habituellement intransigeante sur le respect de son intégrité territoriale a abandonné le Sahara en dépit de son statut de province espagnole depuis 1958¹¹.

Cette attitude de l'Espagne face au Maroc nous rappelle un héros de la mythologie grecque, Achille. Selon la légende, lorsqu'il était enfant la mère d'Achille l'a plongé dans le Styx, un fleuve magique, pour le rendre immortel, en le tenant par le talon, qui, non immergé dans les eaux, est resté la seule partie vulnérable de son corps (Cf. « Achille » Encarta, 2009). En fait, lorsque l'Espagne est confrontée au Maroc dans une affaire touchant les intérêts de l'un ou de l'autre, il suffit à Rabat de mettre sur la table le dossier du Sahara pour que toute de suite Madrid cède. La tenue de l'Accord tripartite de Madrid en 1975 quelques jours seulement après la « Marche verte » de Hassan II se présente comme une preuve éloquente de cette réalité.

La cession du Sahara Occidental par l'Espagne a été faite à titre préventif à l'effet de préserver les intérêts stratégiques politiques, économiques et sécuritaires de l'Espagne sur les côtes ouest et nord africaines. En effet, comme le dit O. M. Koné (2022, p. 5) « *Madrid craignait qu'en refusant le Sahara au Maroc celui-ci ne tourne son regard vers les places de souverainetés espagnoles que constituent les îles Canaries et les enclaves de Ceuta et Melilla* ». L'objectif de Madrid en agissant ainsi est de mettre fin aux chantages frontaliers du Maroc.

¹⁰ Hassan II est le fils aîné du sultan Mohamed V. Il a hérité le pouvoir de son père au décès de celui-ci en 1961. Il décède en 1999.

¹¹ Le Sahara Occidental alors Sahara espagnol, est devenu une province espagnole et intégré au territoire national par le biais du décret du 10 janvier 1958. Ledit décret stipule en son article 1 que « Les territoires de l'Afrique Occidentale Espagnole sont divisés en deux provinces Ifni et Sahara espagnol ». Version originale en espagnole: « *los Territorios del África Occidental Española se hallan integrados por dos provincias, denominadas Ifni y Sáhara Español* ». Par voie de conséquence, depuis 1958, le Sahara Occidental fait partie intégrante du royaume d'Espagne, mieux, il est l'une de ces appendices au même titre que les îles Canaries.

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT
D'ÉTUDES GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

27 et 28 octobre 2022

Un autre exemple de ce que le Sahara Occidental constitue « le point faible » de l'Espagne face au Maroc, a été la récente crise qui a refroidi les relations hispano-marocaines. Lorsque le 21 avril 2021, l'Espagne a accepté d'hospitaliser Brahim Ghali, le Maroc a considéré cet acte comme une hostilité de la part de Madrid. Le chef de la diplomatie marocaine, Nasser Bourita, montant au créneau, assurait dans les colonnes de la presse que « l'Espagne a bien fait rentrer, sciemment, sur son territoire, de manière frauduleuse et occulte, une personne poursuivie par la justice espagnole pour des plaintes déposées par des victimes de nationalité espagnole et pour des actes commis en partie sur le sol espagnol » (*Maroc Arab Press*, 2021).

Pour le gouvernement marocain, cette attitude de Madrid est une démonstration de l'hostilité du gouvernement espagnol envers le Maroc au sujet du Sahara qui vient briser la confiance entre les deux partenaires. Pour manifester son mécontentement, Rabat fait à nouveau appel à sa bonne vieille stratégie, le chantage frontalier. Cette fois-ci, il relâche ses contrôles à la frontière avec l'enclave espagnole de Ceuta au nord du pays. En seulement deux jours, soit, les 18 et 19 mai 2021, plus de 8 000 migrants, essentiellement marocains (M. Verdier, 2021), ont envahi l'Espagne.

L'inondation de l'Espagne avec des migrants a créé une crise migratoire et provoqué le refroidissement des relations diplomatiques entre Madrid et Rabat. Pour sortir de cette double crise, le gouvernement espagnol s'est vu contraint de revoir sa position historique sur le Sahara Occidental. Pour mémoire, celle-ci s'appuyait sur une politique ambiguë dite de neutralité positive. Cette politique privilégiait le dialogue entre les parties, le respect du droit international notamment celui relatif à l'autodétermination des peuples et le soutien des efforts de Nations Unies.

Comme toujours, le gouvernement espagnol a plié face au Maroc et dans la foulée, le chef de l'Exécutif espagnol, Pedro Sanchez a rencontré officiellement le roi Mohammed VI le 7 avril 2022. La rencontre des deux hommes a été sanctionnée par un communiqué conjoint. Dans cette note, Madrid au motif de construire une relation sur des bases plus solides avec Rabat, a reconnu le Plan d'Autonomie¹² présenté en 2007 par le Maroc, comme la base la plus sérieuse, réaliste et crédible pour résoudre le conflit du Sahara Occidental (Cf. Déclaration conjointe hispano-marocaine du 07 avril 2022).

Conclusion

Au terme de cette analyse, retenons que dans le jeu des relations hispano-marocaines, la fin justifie les moyens. Et justement le Maroc ne manque pas de moyens lorsqu'il s'agit de contraindre l'Espagne à reconnaître son ancienne colonie, le Sahara Occidental, comme étant désormais une province chérifienne. Les rapports entre les deux royaumes, depuis l'indépendance du Maroc en 1956 ont pendant longtemps buté sur le refus de l'Espagne de reconnaître la souveraineté marocaine sur ce territoire non autonome. Le Maroc par des actes d'hostilités sporadiques basés sur le chantage et la transgression de ces frontières communes avec l'Espagne, a utilisé la question du Sahara Occidental comme moyen de pression géopolitique contraignant Madrid à renoncer à sa position traditionnelle. En attaquant des territoires internationalement reconnus comme partie intégrante de l'Espagne, notamment Ceuta et avant lui le Sahara Occidental, le Maroc porte atteinte à la souveraineté et l'intégrité de celle-ci. En agissant ainsi le Maroc brise le complexe du colonisé face au colon et se positionne désormais comme l'égal de l'Espagne.

¹² Ce Plan d'Autonomie préconise l'intégration du Sahara Occidental au Maroc comme une province.

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT
D'ÉTUDES GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

27 et 28 octobre 2022

Références bibliographiques

BURATTI Theo, 2020, Externalisation des frontières de l'union européenne enjeux et perspectives », *RSE & Diversité European think do tank*, p. 1-26.

Déclaration conjointe hispano-marocaine du 07 avril 2022.
[https:// www.lamoncloa.gob.es/presidente/actividades/2022/070422-declaracion-conjunta-Espana-Marruecos.pdf](https://www.lamoncloa.gob.es/presidente/actividades/2022/070422-declaracion-conjunta-Espana-Marruecos.pdf) (23.11.2021).

DEL PINO Domingo, 2002, « España y Marruecos: Una incómoda vecindad », *Política Exterior*, Vol. 16, No. 88, p. 115-124.

ETHIER Diane, 2006, *Introduction aux relations internationales*, Troisième Edition, Canada, Les presses de l'Université de Montréal.

KONE Odanhan Moussa, 2022, *Les enjeux géopolitiques et géoéconomiques internationaux du conflit du Sahara Occidental*, Thèse de doctorat, Université Alassane Ouattara.

Le Petit Robert, 2014.

LÓPEZ GARCÍA Bernabé, 2013, « El Sahara y las relaciones hispano-marroquíes », *Revista de Investigaciones Políticas y Sociológicas*, vol. 12, p. 65-85.
<http://www.redalyc.org/articulo.oa?id=38029545008> (23.11.2021).

Maroc Arabe Press, 2021, « Crise maroco-espagnole: déclaration du Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger », <https://www.mapnews.ma/fr/actualites/politique/crise-maroco-espagnole> (20.08.2021).

Microsoft Encarta 2009.

N'DA Paul, 2015, *Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines. Réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel, et son article*, Paris, L'Harmattan.

PASETTI Francesco, 2021, « Víctimas y Cómplices: el chantaje fronterizo de Ceuta », *Cidob Opinion* 666, p. 2.

RUIZ MIGUEL Carlos, 1995, *El Sahara Occidental y España: historia, política y derecho. Análisis crítico de la política exterior española*, Madrid, Editorial Dykinson.

SADDIKI Saïd, 2012, « Les clôtures de Ceuta et de Melilla : une frontière européenne multidimensionnelle ». *Études internationales*, vol. 43, p. 49-65.

VERDIER Marie, 2021, « Entre le Maroc et l'Espagne, une crise diplomatique et territoriale », *La Croix* du 26/05/2021. En ligne <https://www.la-croix.com/> (01.09.2022).